

Octobre 2009

Les Français se disent très majoritairement sensibles au confort acoustique de leur habitation. Ils sont pourtant peu nombreux à en faire un critère de choix décisif au moment de signer un bail ou un compromis de vente. La réglementation actuelle, quand elle est respectée, leur garantit le respect d'une qualité certaine, mais la situation réelle pour l'occupant reste difficile à évaluer. Dans ce contexte changeant, où les labels s'imposent en attendant une prochaine évolution réglementaire, le béton a plus d'un argument à avancer.

Résumé

Le bruit est une nuisance qui perturbe le confort de la meilleure des habitations. Comment s'en prémunir ? Au-delà de la réglementation, les qualités acoustiques d'un bâtiment résultent d'une diversité de facteurs qu'il convient de maîtriser.

Sommaire

1. Confort acoustique : une nécessité encadrée par la réglementation p.16
2. Paramètres et solutions p.18
3. Programmes "haute qualité acoustique" p.20

Auteur

Cimbéton



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

**Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet**

Article imprimé le 09/05/2025 © infociments.fr